

L'œuvre entreprise par l'Organisation des communications et du transit du point de vue de l'unification des statistiques, a fait des progrès considérables. Le Comité pour l'unification des statistiques de transport a pu achever un rapport d'ensemble comprenant un projet de Convention internationale relative aux statistiques de transport de marchandises pour la navigation maritime, les chemins de fer et la navigation intérieure. Les Gouvernements intéressés ont été invités à soumettre à l'Organisation toutes propositions qu'il croiraient devoir formuler au sujet des modalités d'application des principes contenus dans ledit rapport. La deuxième Commission a exprimé l'espoir que, dans le cas où l'examen des réponses reçues des Gouvernements semblerait justifier l'espoir de la réussite d'une Conférence internationale des statistiques de transport, la Commission consultative et technique ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires en vue de la convocation par le Conseil d'une telle Conférence.

Le délégué canadien à la deuxième Commission profita de la discussion sur les communications et le transit pour insister auprès du Secrétariat de la Société des Nations afin qu'il soit fait quelque chose pour faire disparaître les désavantages relativement à l'envoi de télégrammes de Genève aux pays d'outremer. Il signala l'inégalité qui existe entre les taux en vigueur pour les câblogrammes transmis de Genève et ceux envoyés de France. Les agences télégraphiques demandent 36 centimes du mot pour les télégrammes transmis de Suisse au delà de l'Atlantique, et 26 centimes seulement pour les messages émanant de France. Sur un télégramme venant de la Suisse, il y a d'abord une taxe terminale suisse de 6 centimes le mot, ensuite une taxe de transit à travers la France de 7·5 centimes et finalement une autre taxe de transit de 36 centimes pour traverser l'Atlantique de la France, formant ainsi un total de 49·5 centimes, ou presque le double du prix d'un message transmis de France. Les frais de télégrammes de Genève par Londres s'élèvent au même montant. Il a exprimé l'espoir que l'Organisation des communications et du transit voulût faire des efforts en vue d'améliorer l'état de choses actuel à cause des pertes subies par les associations de presse au delà de l'Atlantique et plus particulièrement au Canada, et en vue de faciliter la transmission des nouvelles de la Société des Nations.

M. de Tessen, délégué de la France, appuya le délégué canadien et exprima l'espoir qu'on aboutira à des résultats satisfaisants à tous les intéressés.

M. Schmidt (Estonie) Rapporteur, fit observer que la question des taux était une question bien connue de l'Organisation des communications et du transit et que l'on pouvait avoir confiance que celle-ci renouvellera ses efforts pour obtenir des résultats heureux.

La deuxième Commission a adopté, sauf quelques modifications, le rapport d'ensemble de M. Schmidt et a transmis à la quatrième Commission une résolution exprimant l'espoir qu'il lui sera possible de voter, en autant que la situation présente le permettra, les fonds nécessaires à la continuation de l'œuvre de l'Organisation des communications et du transit tel que l'exige la tâche qui lui a été confiée, de peur de mettre en danger l'œuvre qu'elle a si heureusement accomplie par les années passées.

Travaux de l'Organisation d'Hygiène

La deuxième Commission a passé en revue les travaux de l'Organisation d'hygiène en s'inspirant du rapport du Dr. Winter (Tchécoslovaquie). Le rapporteur a fait observer que l'Organisation avait passé par trois phases. Au début de son existence, l'Organisation a choisi parmi les problèmes qui préoccupaient les administrations sanitaires nationales ceux qui étaient susceptibles de recevoir une solution d'ordre international. La deuxième est une phase d'études techniques—recherches entreprises dans le domaine de la lèpre, immunisation contre la diphtérie, etc.—destinées à aboutir à des conclusions générales basées sur l'expérience des divers Etats. La dernière phase est celle de l'action.